

Le diplôme d'Etat de sage-femme est un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par les unités de formation et de recherche (UFR) de médecine des universités habilitées à cet effet. Il existe 35 écoles de sages-femmes en France et dans les DOM TOM.

### ETUDES - DURÉE : 5 ANS

- Classement en rang utile à l'issue du concours de la 1<sup>ère</sup> année des études médicales
- Diplôme d'Etat de sage-femme obtenu après la validation d'un travail de recherche et des diplômes suivants :
  - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (Grade licence : 2 ans)
  - Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (Grade master : 2 ans)

### FORMATION CONTINUE

- Diplômes universitaires (échographie, tabacologie, allaitement maternel, contraception, conseillère conjugale, acupuncture, etc.)
- Masters en pédagogie, Management et périnatalité
- Masters en sciences fondamentales ou en sciences humaines et sociales
- Doctorats en sciences fondamentales ou en sciences humaines et sociales

### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Public hospitalier
- Privé (hôpital privé, clinique...)
- Libéral
- Territorial (centres de planification familiale, protection maternelle et infantile, etc.)

### SECTEURS D'ACTIVITÉ - AUTRES POSSIBILITÉS

- Enseignement
- Fonctions de coordination et d'encadrement
- Recherche
- Humanitaire

Comme les autres professions médicales, les sages-femmes relèvent d'un code de déontologie professionnel et doivent justifier, pour exercer, de leur inscription au conseil national de l'ordre des sages-femmes.

EN SAVOIR PLUS

Conseil national de l'ordre des sages-femmes :  
[www.ordre-sages-femmes.fr](http://www.ordre-sages-femmes.fr)

10, avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie  
Tél. : 01 43 34 60 23 - Fax : 01 43 34 61 03  
E-mail : [fondationmustela@expanscience.com](mailto:fondationmustela@expanscience.com)

[www.fondationmustela.com](http://www.fondationmustela.com)



# Sage-femme

une profession médicale à compétences multiples  
au service de la naissance et des femmes

*Fondation Mustela*  
créée en 1982 sous l'égide de la Fondation de France

Avec les professionnels de santé, pour la petite enfance

# Sage-femme : soutien, accompagnement, sécurité...

Profession médicale, la sage-femme conseille et accompagne les futurs parents en toute autonomie, dans le respect de leur projet parental, pendant la grossesse, à l'accouchement et après la naissance. Elle prescrit et/ou réalise les soins nécessaires.



## PENDANT LA GROSSESSE

- Diagnostic et déclaration de la grossesse
- Suivi de la grossesse : consultation prénatale, échographie, examens biologiques
- Consultation spécialisée (addictions, nutrition, etc.)
- Réalisation des échographies de dépistage et de surveillance
- Surveillance de grossesse à risque sur prescription d'un médecin
- Préparation à la naissance et à la parentalité

## A L'ACCOUCHEMENT

- Diagnostic et suivi du travail
- Prise en charge de la douleur
- Pratique de l'accouchement et surveillance des suites immédiates
- Accueil, examen du nouveau-né
- Réanimation néo-natale si nécessaire
- Accompagnement de l'allaitement à la naissance

## APRÈS LA NAISSANCE

- Surveillance et soins de la mère et du nouveau-né
- Accompagnement des parents dans la prise en charge des besoins du nouveau-né
- Préparation et suivi du retour au domicile
- Conseil et prescription d'un mode de contraception
- Prescription et pratique de la rééducation périnéale
- Consultation post-natale et d'allaitement

## EN DEHORS DE LA GROSSESSE ET DU POST-PARTUM

- Suivi gynécologique de prévention et de contraception